

INFO VALENCE

VOTRE MAGAZINE / JANVIER 2018



Toute l'équipe municipale vous souhaite une

2018

Bonne et heureuse Année

INFO VALENCE

Magazine d'information municipale Mairie
Service Communication Information
Place de l'église / BP 1
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.81.35 - 01.64.31.88.42
www.mairie-valenceenbrie.fr

Directeur de publication : S. VAUCOULEUR
Rédactrice : Timmy CHEDRI
Commission Information :
Timmy CHEDRI - Chantal JACQUES
Éric MOAL - José VIEIRA
Imprimerie :



Numéros utiles.

- Mairie 01 64 31 81 35
- Gendarmerie 01 60 69 40 16
- Médecin d'urgence 77 0825 826 505
- SOS Médecins 36 24
- Hopital de Montereau 01 64 31 64 31
- Centre Anti poison 01 40 05 48 48
- SAMU 15
- POMPIERS 18
- Urgence Electricité 0810 333 077
- Urgence Gaz 0810 433 077
- Trésor Public du Chatelet en brie 01 60 69 40 58

SOMMAIRE

EDITO	3
LES VOEUX DU MAIRE	4
MÉLANIE, CHAMPIONNE DE NATATION	4
INCIVILITÉS	5
EXTRAITS DE CR-CM	6/7
URBANISME	8/9
A NOTER	10/11
VIE SCOLAIRE	12/13
VIE DE LA COMMUNE	14/17
BOUILLES ET GRIBOUILLES	18
LITTLE EVAN	19
SACRÉ CHARLEMAGNE	20
HPEV	21
VAUV	22
LE LIV	23
COMMERÇANTS ET ARTISANS	24

Ouverture de la Mairie :

Lundi de 8h30 à 12h - 13h30 à 19h / Mercredi de 8h30 à 12h / Jeudi de 8h30 à 12h - 13h30 à 17h30 / Vendredi de 8h30 à 12h

Ouverture de la Poste :

GROS POINT D'INTERROGATION

EDITO



C'est avec un grand plaisir que nous avons constaté que les vœux de notre village restent un moment convivial qui nous permet d'échanger, de partager les moments forts de l'année écoulée et de vous présenter ce que nous allons entreprendre, ensemble.

2017 a été une année riche en événements dont chacun a son importance, mais certains resteront particulièrement gravés dans les esprits et auront encore des conséquences en 2018.

Je vais vous épargner la lourdeur d'une énumération de nos réalisations que vous trouverez dans les pages du présent bulletin.

Pour les projets à venir :

- Continuité du contrat rural : ravalement de l'Eglise, protection des vitraux ;
- Ancienne école : aménagement d'un espace d'accueil pour les assistantes maternelles avec la participation de la Communauté de Communes ;
- Finalisation de la construction du nouveau lotissement « Le Val Javot », comprenant 32 habitations ;
- Passage de la fibre optique prévue au cours du 1er semestre 2018 ;
- Mise en place de la vidéoprotection sur la place de l'Eglise, la rue Jean Haderer et le groupement scolaire ;
- Pose de rideaux aux fenêtres au Groupe Scolaire suite aux réunions de prévention « Plan de Prévention de Mise en Sécurité » ;
- Changement de la chaudière sur le Groupe Scolaire ;
- Restauration du garage de la Poste (toiture et portes) ;
- Poursuite des entretiens des locaux communaux, des espaces verts, et du fleurissement.

Le financement de tous nos projets passe par la recherche de partenaires : l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental. N'oublions pas que le financement c'est aussi les économies réalisées sur le budget communal.

Je remercie tout le personnel communal pour son investissement, son implication, son professionnalisme et son dévouement.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter tous nos vœux les plus sincères ainsi qu'à vos familles et à vos proches, une année de joie, de santé et de réussite dans les projets qui vous tiennent à cœur.

Serge Vaucouleurs

État Civil

MARIAGES

Laurent MILLOT et Catherine ASSET
le 30 septembre 2017
Vincent DE GIRARD de MIELLET VAN COHORN
et Sabrina MURET
le 14 octobre 2017
El Bachir EL HAYANI et Safa BOUFOUS
le 21 octobre 2017
FELICITATIONS AUX MARIÉS

NAISSANCES

Jason NFUNDU MABELA KIEYA MOKA né le 1er août 2017
Cléa, Morgane NAUDIN née le 11 novembre 2017
Nakshay SHARMA né le 26 septembre 2017
Awa, Charipha, latipha, Ibn, Moussa TOURE
née le 26 novembre 2017
Liam, Basile, Munachimso YANSANEH né le 14 décembre 2017
BIENVENUE AUX PETITS VALENCOIS

Les Voeux du Maire



Le 7 janvier, les Voeux du Maire se sont déroulés à la salle Marius Albert dans une ambiance sympathique et festive. Mr Jego, député, Mr Thériot, Vice président du Conseil départemental et Mr Poteau, Président de la CCBRC, nous ont fait l'honneur de leur présence.

Après le traditionnel discours du Maire, Mr Serge Vaucouleur, et des membres officiels, les prix des maisons fleuries et des maisons illuminées ont été remis aux lauréats.

PRIX DES MAISONS FLEURIES

Mr et Mme GENIN
Mr et Mme TANGUILLE
Mr et Mme LECORCHE
Mr et Mme TERRY
Mme CANDELIER

MAISONS ILLUMINÉES

Mr GRANDVILLAIN
Mr et Mme FRAISSE
Mme DA CUNHA
Mr et Mme BESNAULT
Mr et Mme BEAUNIER SALVI



Une championne à Valence



C'est avec un grand plaisir et une certaine fierté que nous avons appris que Mélanie Lenoir, 11 ans et habitante de Valence s'est qualifiée pour participer au championnat de France de natation de 2017.

Dans sa catégorie d'âge (11 ans) elle a fini:

Médaille d'or, championne de France au 50 mètres brasse.
Médaille d'or, championne de France au 100 mètres brasse.
Et Vice championne de France au 200 mètres brasse.



Félicitations à notre championne

INCIVILITÉS

GENDARMERIE NATIONALE
LUTTE CONTRE
LES
INCIVILITÉS



**Cette année 2017 a
encore une fois été pourrie
PAR DES INCIVILITÉS...**

...dans la commune et notamment par des dépôts sauvages de débris sur nos voies et dans les terrains communaux. En plus des actes de vandalisme maintenant classiques sur les bâtiments et ouvrages publics, nous parlerons ici des dépôts dangereux pour nos citoyens et pour notre environnement.

Qui a été surpris un matin, sur la route de Vernou, à proximité de la mare aux usages de trouver un tas de gravats de chantier benné en travers de la route pouvant provoquer un grave accident.

Autre incivilité dans un chemin communal, un imbécile s'est amusé à déposer une cuve contenant près de mille litres de produit hydrocarbure très polluant, la laissant se vider tout doucement pour aller polluer les nappes phréatiques. Valençois, Valençoises si vous êtes témoins de tels actes n'hésitez pas à venir le signaler en mairie. Si en plus vous avez des numéros d'immatriculation ou pris des photos des coupables, la commune et ses habitants vous seront très reconnaissants.



QU'EST-CE QU'UNE INCIVILITÉ ?

L'incivilité correspond à un ensemble de nuisances qui engendrent un trouble anormal à la tranquillité publique.

LA NOTION D'INCIVILITÉ RECOUVRE DES :

comportements gênants,
qui ne sont pas
pénalement sanctionnés

comportements qui
constituent des
infractions

crachats,
manque de respect
envers les per-
sonnes âgées,...

graffitis,
dégradations de
biens publics,
nuisances sonores...

La lutte contre les incivilités nécessite un échange permanent d'informations entre les différents acteurs locaux et une coordination de leurs actions sur le territoire de la commune.

Il appartient au maire d'impulser ce travail partenarial soit au sein des instances de concertation existantes (conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance), soit au sein de groupes de travail dédiés à cette problématique.



COMMENT AGIR CONTRE LES INCIVILITÉS ?

LA LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS : L'AFFAIRE DE TOUS.

Le rôle central du maire

Placé au cœur des dispositifs favorisant la tranquillité publique, le maire peut :

- prendre un arrêté municipal interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique ;
- effectuer des rappels à l'ordre à l'égard des auteurs des incivilités ;
- mettre en œuvre un conseil des droits et devoirs des familles au sein duquel il lui est possible de proposer un accompagnement parental ;
- demander au président du conseil général l'établissement d'un contrat de responsabilité parentale.

La mobilisation de tous les acteurs locaux

Face aux incivilités, tous les acteurs locaux sont concernés :

- les services municipaux (la police municipale, les services de médiation sociale, les services en charge de la jeunesse et des sports, ...)
- les bailleurs sociaux ;
- les opérateurs de transports en commun ;
- les services publics de proximité (équipements sportifs et culturels, ...).

La participation des habitants

Les habitants d'une commune ou d'un quartier peuvent agir en faveur de la prévention des conflits et des incivilités à travers la mise en place de « solidarité de voisinage ».

A ce titre, le dispositif de « participation citoyenne » consiste à associer les élus et la population d'un quartier ou d'une commune à la sécurité de leur propre environnement, dans le cadre d'un dispositif partenarial encadré par la gendarmerie.

Concrètement, les habitants concernés sont incités à adopter une attitude vigilante et à informer les forces de sécurité intérieure des divers troubles à l'ordre et à la tranquillité publique.



Extrait de la séance du du 12 septembre 2017

.....

Points sur les travaux :

- * Quelques problèmes avec Eiffage Energie pour le raccordement des détecteurs de vitesse. Ils seront installés sur les feux tricolores situés sur la Place de l'église,
 - * Plateau surélevé : une première réception de travaux a eu lieu vendredi 8 septembre et une deuxième réception aura lieu vendredi 15 septembre en présence de M. POTEAU, Président de la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux. Il y sera discuté de la réinstallation des barrières de sécurité sur les trottoirs,
 - * Cimetière : les travaux de réfection du parking et de l'allée sont terminés. La commune a récupéré de l'enrobé à chaud et cela a permis de reboucher les trous qui s'étaient formés dans la voirie,
 - * Défense incendie : les travaux vont démarrer mercredi 13 septembre à la mare aux usages. Concernant la mare du stade, Monsieur Delimbeuf a informé la mairie qu'il allait détourner ses drains qui rejettent l'eau des champs dans la mare vers la Vallée Javot. Les travaux de défense incendie sont donc abandonnés. Les sapeurs-pompiers vont sortir de leur inventaire la mare du stade. Toutefois, Monsieur le Maire va se renseigner auprès de la Préfecture s'il est possible de transférer la subvention DETR qui avait été octroyée pour la défense incendie de la mare du stade vers un autre projet. : faire augmenter la pression d'eau dans la rue Jean Haderer,
 - * Rue des bordes : les travaux de bordures au niveau du puits vont être fait rapidement,
 - * Route de Vernou : le stop a été installé,
 - * Lavoir : des tuiles ont encore été cassées,
 - * Ancienne école : les travaux débiteront début novembre 2017 par le désamiantage. C'est l'Entreprise Bourdin qui est chargée des travaux.
 - * Lotissement Le Val Javot : les habitants n'ont toujours pas d'éclairage public dans une partie du lotissement. Les panneaux des rues ne sont toujours pas mis en place malgré les relances de M. le Maire,
- Madame CHEDRI informe le Conseil Municipal
- * Chicanes sur la RD 605 : l'Agence Routière Territoriale ne s'oppose pas à cette installation mais il conviendrait d'attendre que le revêtement de la départementale soit refait. La RD 605 étant large (6 mètres) ces chicanes ne créeraient pas de dangers mais ralentiraient les véhicules
 - * Etape de Valence : l'idée serait de transformer la partie restaurant-hôtel en espace multiculturel. Ce projet avait déjà été évoqué et arrêté au niveau de la CCBRC. Il y a la possibilité de le reprendre. Des subventions peuvent être obtenues et elles

pourraient s'élever à 80%. Il convient premièrement de créer une commission travaux dédié à ce dossier. La commission travaux « Etape » sera composée de : Mme CHEDRI, MM VAUCOULEUR, AMANI, VIEIRA, TOUSSAINT et MM. LUZU et BRUNEAU en tant qu'invités (en fonction de leurs disponibilités). Monsieur Vieira va faire une petite étude avant que la commission travaux « Etape » ne prenne contact avec un architecte.

- Espace jeux pour enfants : Madame Chedri souhaite savoir où en est le nettoyage du terrain. Monsieur le Maire répond que le talus a été aplati. Maintenant, il faudrait abattre quelques arbres fruitiers car des guêpes y ont fait leurs nids. Monsieur RACINE informe le Conseil municipal :

- il suggère que la grange de l'étape soit transformée en « pôle handicap » La demande de ce type de structure est importante. Des financements sont possibles (fondations, Etat...). M. Racine précise qu'il y aurait peu d'aménagement car le local serait l'équivalent d'une salle de motricité. Monsieur le Maire propose à la commission en charge du dossier « Etape » de faire une étude sur la faisabilité d'un tel projet

- L'association LITTLE EVAN récupère des bouchons en plastique et en liège, des stylos usagés, ces critères, des marqueurs en métal.

Madame REDON-JUMEAU informe le Conseil Municipal que l'école de Valence-en-Brie va faire revenir le conteneur de collecte de papiers. Elle souhaite également savoir où en est la démarche pour voisins-vigilants.

Frelons asiatiques : Monsieur TOUSSAINT va communiquer les coordonnées d'une entreprise spécialisée dans la destruction des frelons asiatiques. Il regrette que certains usagers de la benne à déchets verts laissent leurs coupes d'herbes dans des sacs en plastique plutôt que de les vider dans la benne.

Lotissement Les Flamboyants : Madame JACQUES signale qu'un habitant du lotissement fait de la mécanique sur la voie publique. Le sol est jonché de tâches d'huile. Madame Jacques a demandé plusieurs fois à la personne d'arrêter de faire de la mécanique dehors. Malheureusement cette personne continue. La compagnie du Javot : M. BRUNEAU souhaiterait que la mairie prête à l'association, un petit local afin d'entreposer toutes les affaires de celle-ci pendant toute la durée des travaux de l'ancienne école.

Cimetière : Monsieur JACQUET souhaite savoir quand la commune se dotera d'un columbarium. M. le Maire et M. LUZU vont se rendre au cimetière afin d'y définir un emplacement.

M. AMANI informe le Conseil municipal que la fête de la paix aura lieu le jeudi 21 septembre. Le concours de pêche est annulé du fait du manque d'eau dans la mare aux usages.

Extrait de la séance du du 9 novembre 2017

.....

M. le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'installation d'un système de vidéosurveillance sur la commune.

.....

Les membres du Conseil municipal,.....

Acceptent le lancement des études et l'inscription de ces dépenses d'investissement au budget 2018.

.....

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

.....

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;

-.....- donne son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de Seine-et-

Marne, représentant l'Etat à cet effet ;.....

M. le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat mixte pour l'aménagement du Ru de la Vallée Javot dont la commune est membre a délibéré le 21 juin 2017 afin de fusionner avec deux autres syndicats :

le syndicat intercommunal des rus de la Noue et du châlet et le syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien du bassin du ru d'Ancoeur.....

.....Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Approuve le projet de statuts du futur syndicat,

.....

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal :

Détecteurs de vitesse : l'entreprise Eiffage va intervenir vendredi 10 novembre afin de finir le branchement électrique des détecteurs de vitesse qui sont installés sur les feux tricolores au niveau de la place de l'église.

Citerne d'huile : une citerne d'une contenance de 1 000 litres, contenant de l'huile de vidange a été retrouvée dans la mare Catherine. Malheureusement, l'huile s'est déversée dans la mare. La commune va, à ses frais, emmener cette cuve chez BIG BENNES. Cette entreprise se chargera de la dépollution et du recyclage de cette cuve.

Barrière du chemin des égrillages : cette barrière en métal a disparu. C'est la deuxième barrière qui se fait voler à cet endroit. Gravats : Le chemin des petites fontaines (qui mène à l'étang du Pont Brossard) est jonché de gravats. M. JACQUET intervient en indiquant que ce phénomène est peut-être dû à la nouvelle réglementation de la déchetterie. M. VIEIRA précise que certaines entreprises se font payer par les particuliers l'enlèvement des gravats. Et ces entreprises finissent par les jeter dans la nature.

Barrières de sécurité : les barrières ont été confiées à l'entreprise O LAQUAGE pour un décapage et un thermo laquage anti-rouille. Concernant la pose de ces dernières deux devis ont été demandés : RVTP pour 1 443,60 € TTC et COLAS pour : 2 131,20 € TTC.

Sapin de Noël : Cette année le sapin sera fourni par l'ONF. Rendez-vous a été pris le 27 novembre avec le garde forestier pour choisir le sapin qui ornera la Place de l'église.

Départ en retraite : le SIRP a invité le Conseil municipal au pot de départ en retraite de Madame LALAUS Myrtha qui aura lieu samedi 18 novembre à 11 heures à l'école primaire de Valence-en-Brie.

Cérémonie du 11 novembre : les enfants de l'école primaire de Valence-en-Brie participeront à cette célébration.

Tour de table :

Mme CHEDRI :

- Ancienne salle de la boule joyeuse à la salle des fêtes : Mme Chédri souhaiterait que les agents techniques nettoient et rangent cette pièce afin de permettre d'y ranger le matériel qui occupe actuellement une pièce de la mairie. Un inventaire du matériel devra également être effectué.

- Eclairage public : Mme Chédri signale qu'il manque un point lumineux dans la rue Henri Gelin. M. le Maire répond qu'un devis va être demandé pour la pose d'un lampadaire

auprès du SDESM.

M. RACINE :

- Loto : L'association LITTLE EVAN organise un loto le dimanche 19 novembre à la salle des fêtes Marius ALBERT.

- Une réunion d'information sur le thème : « Comprendons les nouvelles technologies et protégeons nos enfants des dangers d'internet » est organisée à la salle des fêtes Marius ALBERT le jeudi 30 novembre à 20 heures en partenariat des écoles des Ecrennes, de Pamfou, de Valence et le Collège du Châtelet-en-Brie. Cette réunion sera animée par les Gendarmes du Châtelet-en-Brie.

Mme JACQUES :

- Lotissement Les Flamboyants : Malgré l'intervention de M. le Maire, les véhicules sont toujours stationnés le long du mur et bloquent deux places de stationnement.

M. MOAL :

- Villes et Villages Fleuris : la remise des prix a eu lieu le samedi 4 novembre au MAS au Mée-sur-Seine. Mme GENIN a reçu la médaille Vermeil pour l'embellissement de bords de route ainsi qu'un bon d'achat d'une valeur de 150 €. D'autres administrés ont été médaillés par le département. Les médailles leur seront remises lors des vœux du maire qui auront lieu le dimanche 7 janvier 2018.

- M. Moal souhaiterait que cette année la commune récompense 5 administrés pour les fleurissements et 5 administrés pour les illuminations de Noël. M. le Maire donne son accord.

M. TOUSSAINT :

- Stationnement : deux camions sont régulièrement stationnés sur le trottoir devant l'ancienne boulangerie. Cela gêne les personnes devant prendre le bus de la ligne 46.

- Terrain derrière le cimetière : l'arbre de ce terrain déborde sur le mur situé au fond du cimetière et il faudrait contacter le propriétaire du terrain afin qu'il l'élague.

Extrait de la séance du 5 Décembre 2017

.....Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SOLLICITE, de Madame le Préfet, l'attribution d'une subvention au taux maximum de 80 %, du coût H.T au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 pour les travaux suivants :

- installation d'une vidéoprotection pour un montant de 24 100 € H.T.

- S'ENGAGE :

- à assurer l'entretien des équipements projetés

- à ce que les subventions publiques ne dépassent pas 80 % de la dépense HT

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

.....

Travaux 2018 :

- Garage de la poste : infiltration d'eau par le toit

- Lucarne de la mairie : à refaire entièrement. La DETR ne subventionne plus les travaux sur les bâtiments publics. Il faudra demander une subvention au

département au travers du FER (fonds d'équipement rural)

- Electricité et peinture de la mairie

- Vestiaire du foot : le problème de pression d'eau n'est toujours pas réglé malgré l'intervention de l'entreprise DESCANTES. Le règlement de la facture a été bloqué.

- Pose d'un miroir sur la départemental en face de la rue Marcel Dessonnes. En effet, il n'y a aucune visibilité.

- Les détecteurs de vitesse ont été réglés mardi 7 décembre. L'entreprise Eiffage a informé que cela risquerait de créer des bouchons et donc de poser un problème avec l'Agence Routière Territoriale.....

- Les barrières au niveau de la place de l'église ont été installées.

M. Toussaint :

- relance M. le Maire au sujet du busage de son fossé. Cela éviterait des inondations. Un premier devis est arrivé en mairie qui s'élève à plus de 7 000 €.

- Informe que plusieurs personnes ont demandé quand les rues basses seraient en sens unique

- Précise que les deux camions sont toujours garés sur le trottoir devant l'ancienne boulangerie. Serait-il possible de peindre une ligne jaune pour empêcher le stationnement ?

M. le Maire précise que le code de la route interdit le stationnement sur le trottoir mais l'autorise sur la route et qu'il ne serait pas judicieux d'y interdire le stationnement.

- Les véhicules descendants de la rue Henri Pelle roulent vite. Serait-il possible de prévoir un dos d'âne ? M. le Maire précise qu'il y a un autre problème dans cette rue : le stationnement des véhicules. Mme Chedri intervient en expliquant que la commune pourrait acquérir le terrain qui est actuellement en vente dans la rue Henri Pelle pour en faire un parking. M. le Maire ne pense pas que les personnes iraient s'y garer....

Déclarations préalables

M. ABID	Clôture et mur pour soutenir la terrasse
M. PETITBERGHEIN	Changement des menuiseries extérieures et construction d'une véranda
M. REMBUR	Aménagement combles, création d'une ouverture et fermeture d'une entrée
M. CLAIN	Création clôture+portail coulissant
M. CHANCE	Construction d'une piscine
M. MEUNIER	Clôture et mur pour soutenir la terrasse
Mme LESELLIER	Pose de deux vélux
M. FIRMINHAC	Solutions solaires de France / Installation de panneaux photovoltaïques
M. FLORES	Pose de vélux et création d'une porte d'entrée
M. TISSIER	Clôture et mur pour soutenir la terrasse
Mme HIDALGO	Changement des menuiseries extérieures et construction d'une véranda
M. BETHOUART	Ravalement
M. NAUDIN	Changement porte d'entrée et fenêtres
la COMMUNE	Ravalement église Saint-Nicolas
M. FLORES	Construction d'un garage
M. ANDRES	Abri de jardin non clos

Permis de construire

M. FIRMINHAC	Création d'un logement
MAISON PIERRE	Suppression d'une fenêtre et remplacement par une porte-fenêtre
MAISON PIERRE	Changement emplacement panneaux photovoltaïques
MAISON PIERRE	Construction d'une maison individuelle
M. PEREIRA DAS NEVES	Suppression d'un capot agrandissement garage réalisation d'une terrasse
M. VOLLEREAU	Construction d'une maison individuelle
M. CLAIN	Extension d'une habitation

PLU



Démarré depuis 2013, le passage du P.O.S (plan d'occupation des sols) caduque depuis le 31 Mars 2017 en P.L.U (plan local d'urbanisme) arrive dans sa phase finale. Après les validations des différentes administrations, les réunions publiques de concertation où chaque Valençois était invité à faire ses remarques et l'enquête publique menée par le commissaire enquêteur du 13 Novembre 2017 au 13 Décembre 2017, nous sommes dans l'attente du rapport rédigé par le commissaire enquêteur en vue de faire valider de manière définitive le nouveau P.L.U de la commune. Nous vous informerons de la mise en application de ce nouveau document dès que celui-ci sera validé par la préfecture.

Travaux réalisés en 2017

- Plateau surélevé sur la RD605 afin de sécuriser la traversée de cette dernière par les enfants des rues basses
- Mise en place d'un régulateur de feu rouge sur ce secteur
- Repose des barrières au niveau des passages piétons à proximité de la place de l'église
- Reconstitution du parking du cimetière suite aux inondations de 2016
- Mise en place de bordures de trottoir autour de l'espace vert du puits à l'entrée de la rue des Bordes
- Remplacement d'anciens éclairages de voirie par des appareils récents moins énergivores.
- Mise en place d'un stop au carrefour de la route de Vernou et de la rue Max Lafon.
- Aménagement d'un accès pompiers à la mare aux usages.



Travaux prévus en 2018

- Restauration de l'église Saint Nicolas
- Réhabilitation du local attenant à la poste
- Curage et reprofilage du fossé le long du chemin des Épinettes
- Création d'un columbarium au cimetière
- Etude sur la faisabilité de mise en sens unique des rues Marcel Dessonnes et Emile Parquet
- Etude sur un projet de chicanes et de stationnement sur la D605
- Projet d'étude pour une mise en sécurité des riverains touchés par les inondations.



Dans quel cas doit-on recourir à un architecte ?

En principe, la demande de permis de construire ne peut être instruite que si la personne désirant entreprendre des travaux a fait appel à un architecte pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande de permis. Toutefois, le recours à un architecte n'est pas obligatoire pour les particuliers ou les exploitations agricoles qui déclarent vouloir édifier ou modifier pour elles-mêmes :

- une construction à usage autre qu'agricole (par exemple, une maison individuelle) dont la surface de plancher n'excède pas 150 m²,
- une construction à usage agricole dont à la fois la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²,
- des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 m et dont à la fois la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

Les demandeurs d'un permis de construire sont tenus de recourir à un architecte pour les projets de travaux sur construction existante conduisant soit la surface de plancher, soit l'emprise au sol de l'ensemble à dépasser l'un de ces plafonds.

À noter :

une personne morale doit toujours faire appel à un architecte pour tout projet soumis à permis de construire.

Il est possible d'obtenir gratuitement des conseils auprès d'un architecte du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) ou du service urbanisme de la commune où est situé le terrain.

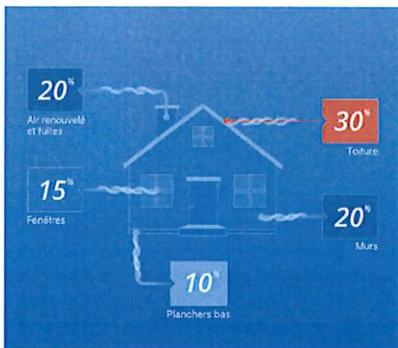
CAUE DE SEINE-ET-MARNE
27, rue du Marché 77120 COULOMMIERS
Tél : 01 64 03 30 62 - caue77@wanadoo.fr - http://www.caue77.fr
Présidence : Jérôme GUYARD
Direction : Bertrand DELADERRIERE

Qu'est-ce que la Prime Isolation ?

La prime isolation est une subvention de l'état qui permet de réaliser une isolation des combles perdus pour 1 euro symbolique, alors que ces travaux coûtent normalement plusieurs milliers d'euros.

Pourquoi isoler ses combles ?

Les combles sont l'espace qui existe entre le toit d'une maison la pièce la plus haute de celle-ci. Si la surface de cette pièce est transformable en espace habitable, on l'appellera combles aménageables, sinon cette surface portera le nom de combles perdus. De nombreuses études ont démontré que le toit est le point faible d'une maison concernant la dissipation de chaleur. Ainsi ce n'est pas moins de 30% de votre chauffage qui est perdu à cause d'une mauvaise isolation du toit. C'est pourquoi isoler les combles perdus vous permet de réaliser des économies de 30% sur vos factures énergétiques et de gagner 5 degrés de température ambiante. Mieux, ces travaux sont rapides à effectuer, ils prennent 2h de temps en moyenne.



Afin d'être éligible à la prime isolation, vous devez remplir plusieurs conditions:

- Les travaux doivent avoir lieu dans votre résidence principale qui doit être achevée depuis plus de 2 ans
- Vous devez être propriétaire ou locataire de ce lieu de résidence
- Vous devez faire appel à une société possédant le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour vos travaux d'isolation
- Vous devez avoir des revenus correspondant aux plafonds suivants:

La Prime Isolation: Cumulable avec d'autres subventions L'Anah ou Agence nationale de l'habitat, propose des aides pour le financement de travaux aussi bien pour une mauvaise isolation qu'une incompatibilité due à un handicap. Quels que soient les travaux que vous souhaitez engager pour améliorer votre confort, certaines de ces aides sont cumulables et permettront la concrétisation de vos projets, mais avec une disponibilité limitée.

La prime activité

L'aide qui remplace le RSA activité et la prime pour l'emploi depuis janvier 2016

La Prime d'activité est entrée en vigueur le 1er janvier 2016 pour les personnes qui résident en France métropolitaine et dans les DOM.

Le point fort de cette prime est qu'elle est attribuée mensuellement.

Les actifs doivent percevoir entre un quart et 1,3 fois le smic, soit entre 285 euros et 1482 euros nets.

- De plus, des critères d'éligibilité sont à respecter :
- Être âgé d'au moins 18 ans
 - Être de nationalité Française ou de nationalité étrangère résidant en France à condition d'être titulaire d'une carte de résident ou un titre de séjour, soit ressortissant de l'Espace Économique Européen
 - Résider en France métropolitaine ou dans les DOM
 - Percevoir des revenus d'activité en respectant les plafonds fixés selon la composition familiale
 - Pour les cas particuliers vous pouvez consulter le site consacré à la prime d'activité : <http://primeactivite.fr/>
- Les étudiants et les apprentis respectant les conditions citées ci-dessus peuvent également prétendre à la prime activité.

Il est possible d'effectuer le test d'attribution de cette prime sur le simulateur mis à disposition sur le site de la CAF en renseignant les éléments suivants :

- la composition de votre famille,
- votre situation professionnelle,
- vos revenus d'activités des trois derniers mois,
- le montant des autres ressources que vous avez perçues les trois derniers mois,
- le montant des prestations familiales reçues sur chacun des mois concernés, ainsi que les aides au logement qui seront prises en compte dans certains cas dans le test sous la forme d'un forfait logement,
- vos revenus issus de placements mobiliers ou immobiliers,
- pour les travailleurs indépendants, le montant de votre bénéfice de l'année N-2 et votre dernier chiffre d'affaires.
- si vous en avez perçues, le montant des allocations aux adultes handicapés (Aah) au cours des trois derniers mois.

CSG, cotisations salariales d'assurance maladie et d'assurance chômage au 1er janvier 2018

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018 a prévu à compter du 1er janvier :

- la suppression de la cotisation salariale d'assurance maladie de 0,75 % ;
- la baisse de la cotisation salariale d'assurance chômage de 2,40 % à 0,95 % (suppression totale de cette cotisation au 1er octobre 2018) ;
- une hausse du taux de la contribution sociale généralisée (CSG) de 1,7 point applicable à l'ensemble des revenus d'activité et de remplacement (à l'exception des allocations de chômage et des indemnités journalières de sécurité sociale) ainsi qu'aux revenus du capital et aux produits de certains jeux.

Taux de la CSG au 1er janvier 2018

La baisse de cotisations étant supérieure à la hausse de la CSG, les salariés devraient donc mécaniquement voir leur salaire grimper très légèrement.

Revenus concernés	Taux de la CSG en 2017	Taux de la CSG en 2018
Revenus d'activités salariés Avantages de préretraite Cessation anticipés d'activité	7,5 %	9,2 %
Pensions de retraite et d'invalidité	6,6 %	8,3 %
Allocation de chômage et indemnités journalières de Sécurité Sociale	6,20 %	Sans changement



impots.gouv.fr

L'entrée en vigueur du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est fixée au 1er janvier 2019. Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu vise à adapter le recouvrement de l'impôt au titre d'une année à la situation réelle de l'utilisateur (revenus, événements de vie) au titre de cette même année, sans en modifier les règles de calcul. Il a pour objectif de supprimer le décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt sur ces revenus.

Que vous soyez salarié ou indépendant, ou même si vous disposez de revenus fonciers, vous allez pouvoir adapter votre impôt à vos changements financiers et familiaux au moment où ils se produisent. Pour les salariés ou les retraités qui perçoivent un revenu chaque mois, l'impôt sera dorénavant étalé sur douze mois. Au 1er janvier 2019, l'impôt s'adaptera immédiatement et automatiquement au montant de ces revenus.

LES GRANDES ÉTAPES POUR LES CONTRIBUABLES SALARIÉS OU RETRAITÉS



PRINTEMPS

Déclaration de revenus 2017 :
Je dispose de mon taux de prélèvement.
Je choisis entre taux personnalisé, non personnalisé, différencié au sein de mon couple.

ÉTÉ

Réception de l'avis d'imposition 2017.

AUTOMNE-HIVER

L'administration fiscale envoie mon taux à mon employeur.
Pour mon information, ce taux est affiché dès octobre sur mon bulletin de salaire.



JANVIER

Entrée en application du Prélèvement à la source.
Le montant d'impôt est déduit automatiquement et indiqué clairement sur ma fiche de paie.

AVRIL-JUIN

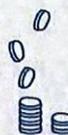
Déclaration de revenus 2018.

SEPTEMBRE

L'administration fiscale envoie mon taux à mon employeur/ma caisse de retraite.



À TOUT MOMENT SI MA SITUATION CHANGE (EXEMPLE : VARIATION DE REVENUS)



- 1** Je peux simuler mon nouveau montant d'impôts en ligne sur impots.gouv.fr
- 2** Sous certaines conditions je peux moi-même demander à modifier mon taux de prélèvement.
- 3** Mon nouveau montant d'impôt apparaît immédiatement sur ma fiche de paie.

Lundi 25 septembre 2017 nous, les élèves de CE2-Cm2 avons participé à l'opération « Nettoyons la nature »

(Merci aux accompagnateurs sans qui ces sorties ne pourraient avoir lieu)



Que de bouteilles ramassées : en plastique, en verre, en aluminium Les sacs étaient bien lourds à porter sur le chemin du retour.



Répartis en 3 groupes, nous avons fait trop de « trouvailles ». Un premier groupe a fait le secteur du stade, école, place de l'Eglise ; un deuxième groupe a fait le secteur des fours à chaux ; le dernier s'est chargé des alentours du nouveau lotissement. Que de mégots trouvés dans les rues, les chemins de terre !



Le saviez vous ?

La durée de vie moyenne des déchets dans la nature

Bouteille en verre 4000 ans	Sac en plastique 300 ans	Chewing-gum 5 ans	Mégot de cigarette 1 an	Trognon de pomme 4 à 6 mois	Mouchoir en papier 3 mois
Barquette en polystyrène 1000 ans	Bouteille en plastique 500 ans	Barquette en alu 200 ans	Journal 3 à 12 mois	Ticket de bus 3 semaines	Boîte de conserve 100 ans
					Peau de banane 6 mois

Journée du sport à l'école

Dans le cadre de la semaine du sport à l'école, vendredi 29 septembre après midi, les enfants du CP au CM2 ont été mélangés par équipe. Ils ont pu participer aux différents jeux organisés sur le stade et City stade: le jeu du sumo, le tir à la corde, la course, le tir aux buts, le jeu du béret et le handball.
Un grand merci aux parents pour leur aide et bravo aux enfants pour leur fair-play!



E3D = École/Établissement en démarche de développement durable



Vendredi 10 Novembre, l'école de Valence a reçu le diplôme de la labellisation E3D.

Cette cérémonie officielle a eu lieu au lycée Simone Signoret à Vaux le pénil, en présence de Mme Galéazzi, Inspectrice académique.

Mr Vaucouleur et Mme Tanguille ont accompagné les enseignantes venues chercher le diplôme de l'école ainsi que de nombreuses boîtes de jeux pour les élèves de l'école. (Hôtel à insectes, constructions d'éolienne ou de filtre à eau...).

Cette cérémonie récompense tous les acteurs œuvrant autour du développement durable et toutes les actions menées à l'école ou dans le village. (Benne à papier, récolte de piles ou de cartouches, jardin potager dans la cour de l'école ...)



La Benne à Papiers

Cette année encore, la benne à papier est venue s'installer sur le parking de l'école du mardi 7 novembre au mardi 19 décembre.

L'an dernier, les 5,5 tonnes de papiers récoltées avaient permis à l'école de recevoir un chèque de 300€. Ce record sera-t-il battu cette année ?



La Fête de la Paix



Jeudi 21 septembre s'est tenue pour la 3ème année, la journée de la paix organisée par le CADA, l'école de Valence et la commune. C'est encore une fois dans une ambiance festive que les gens se sont retrouvés. On a pu admirer le travail des enfants sur le thème de la paix. Nous avons assisté avec plaisir aux matches d'impro proposés gracieusement par le LIV et danser la Zumba en compagnie de Mélody et de ses élèves. Le tout s'est terminé par un buffet préparé par les résidents du cada et la commission des fêtes de Valence.



Le D'LYS Café change de propriétaire

Depuis Octobre 2015, Yendi et Avni se sont démenés pour redonner un peu de vie au village en organisant régulièrement de belles soirées réussies. Ils nous ont régales les papilles avec leurs pizzas savoureuses aux saveurs parfois exotiques, leurs hamburgers gastronomiques, leurs kebabs géants et leurs plats toujours élaborés avec attention. Ils ont innové en proposant à la vente de magnifiques compositions florales élaborées de main de maître par Yendi. Avec leur gentillesse et leur humour à toute épreuve, ils ont, tant bien que mal, essayé de faire tourner un commerce qui a vu depuis quelques temps les différents gérants s'y casser les dents.



Pour des raisons qui leur sont personnelles c'est avec regrets que nous voyons depuis le premier Janvier les volets du dernier restaurant de Valence baissés.

Leur cœur restant tout de même Valençois, Yendi et Avni ne voulaient pas que ce commerce reste fermé trop longtemps, et c'est avec leur autorisations que nous pouvons vous annoncer que le D'lys café rouvrira ses portes, dès la mi-Mars avec une nouvelle équipe derrière le comptoir. Les futurs propriétaires ont prévu de changer la carte du D'lys café et d'y élaborer des plats de notre cuisine traditionnelle.

Un grand MERCI à Yendi et Avni pour leurs deux ans à la tête de ce bar et bon vent à eux. Que l'avenir leur apporte pour eux et leurs enfants tout le bonheur qu'ils méritent. Bienvenue à la nouvelle propriétaire, Claudia, qui nous l'espérons, sera bien accueillie au sein de notre village.

AGENDA



- ➔ Samedi 20 janvier : Match d'impro organisé par le LIV
- ➔ Jeudi 25 janvier : la galette des aînés avec la participation quelques élèves de Valence
- ➔ Vendredi 9 février : « Contre les bêtes » à 20h45 organisé par les Scènes rurales



Théâtre
Durée 50min - Tout public à partir de 12 ans

CIE LES VEILLEURS

Une forme hybride qui questionne notre rapport aux autres espèces

Sur scène, il y a ce personnage, qui nous parle du monde, de l'homme – sans sa majuscule mais surtout sans ce h qui lui conférerait trop d'humanité. Il nous parle aussi de la faune dans sa diversité. Maltraitant les espèces, il jure leur extermination. Contre les bêtes nous entraîne dans un raisonnement par l'absurde qui, à mille lieues de toute morale écologiste, pose la question suivante : comment l'homme qui n'a jamais fini de progresser dans sa connaissance du monde peut s'ingénier, dans le même temps, à le détruire ? L'ironie drolatique du texte crisse et grince, dans l'harmonie d'un plateau de théâtre musicalisé. L'interprétation séduit, fait sourire, et rire !

- ➔ Vendredi 16 mars : Bourse aux vêtements, jouets et puériculture organisée par Sacré Charlemagne
- ➔ Samedi 31 mars : Soirée repas organisée par Bouilles et Gribouilles
- ➔ Samedi 7 avril : Compagnie de Javot à la salle des fêtes
- ➔ Samedi 14 avril : Formation au 1er secours organisée par Little Evan
- ➔ Samedi 28 avril : Masterclass Zumba
- ➔ Dimanche 29 avril : repas des Aînés
- ➔ 5 et 6 mai : fête communale
- ➔ Samedi 19 mai : Match d'impro organisé par le LIV
- ➔ Dimanche 17 juin : Bourse aux vêtements organisée par Bouilles et Gribouilles
- ➔ Samedi 23 juin : Fête de l'école
- ➔ Samedi 14 juillet : Feu d'artifice et soirée dansante



Nous vous rappelons, que ses manifestations se font que par la bonne volonté et l'engagement des associations et de la commission des fêtes à faire vivre ce village.

Si nous souhaitons la continuité de ces actions, il faut une participation active des habitants de la commune. Aussi, nous espérons vous voir de plus en plus nombreux. Merci

Cérémonie du 11 novembre

C'est par un temps pluvieux que pour fêter les quatre-vingt-dix-neuf ans de la fin de la grande guerre, qu'après un hommage rendu aux morts pour la



France au cimetière, Monsieur Serge Vaucouleur, maire de Valence en Brie, en présence du conseil municipal, des autorités civiles et militaires, des représentants des associations d'anciens combattants et victimes de guerre et de la population, a commémoré cet anniversaire au monument aux morts. A cette occasion, Monsieur Le Maire a fait lecture du message de madame Darrieussecq, Secrétaire d'État auprès de la ministre des armées rendant aux soldats morts en 1917 lors des batailles d'Avril à Octobre qui marquèrent un tournant dans ce conflit. Ce texte lu, les enfants de Valence-En-Brie ont énuméré les soldats morts au combat. Après la traditionnelle sonnerie aux morts, les élèves de l'école communale dirigés par l'équipe pédagogique ont entamé la Marseillaise. A la suite d'une dernière Marseillaise jouée magistralement par la fanfare de Montereau, Monsieur Vaucouleur a convié toutes les personnes présentes à partager le « pot de l'amitié » dans la salle Marius Albert.

Au revoir Myrtha



Le 18 novembre, avait lieu le pot de départ de Myrtha qui nous quitte pour une retraite bien méritée. C'est avec beaucoup d'émotion que le Maire, Serge VAUCOULEUR, la Directrice de l'école, Annie MICHEL et la fille de Myrtha ont lu chacun leur tour un petit mot retraçant sa carrière. Son caractère bien trempé, sa voix inimitable, et ses coups de gueule vont manquer à tout le monde et notamment aux enfants et au personnel de l'école. D'anciens élèves sont venus lui dire au revoir. Elle était devenue au fil des années un pilier incontournable de l'établissement. Elle va beaucoup nous manquer.



Le sapin de Noël

Cette année, le sapin de la commune nous a été gracieusement offert par l'ONF. Le Maire, Mr Bruneau ainsi que les employés communaux sont allés en forêt de Villefermoy couper l'arbre qui nous avait été réservé. Il leur a fallu une bonne matinée pour en venir à bout et une bonne poigne au Maire pour le couper. Monsieur Jacquet est venu le récupérer avec sa remorque et il a été placé devant l'église où les cantonniers l'ont joliment décoré. Merci à eux. Nous tenons à remercier également l'ONF pour ce don.



Cher Père Noël

Merci. Mais pourquoi Merci ? Pour plusieurs raisons et en voici une petite liste non exhaustive.

Tout d'abord, Vous avez tenu compte des suggestions constructives pour améliorer ce moment de partage et convivial lors de la Saint Nicolas à la salle Marius Albert.

En outre, vous et vos supers « lutins », élus au conseil municipal, avez tout fait pour que petits et grands passent en famille un merveilleux moment. De ce fait, nous avons assisté à un magnifique spectacle de magie dans une salle magnifiquement décorée par vos employés où un grand et professionnel magicien a su nous faire rêver avec divers tours dont lui seul a le secret. Ainsi, le talentueux magicien, est parvenu à faire mieux que de la réalité virtuelle augmentée ! il a, entre autre, fait apparaître des cadeaux toujours de plus en plus grands sortis d'un petit coffre.

D'autre part, un grand merci car nous avons eu des cadeaux par le vrai père Noël et avons pu partager un moment très convivial et agréable autour d'un goûter pendant que les parents dégustaient la délicieuse potion magique de circonstance : « le vin chaud », préparé avec affection par Mme Cathy MOAL.

Merci encore pour tout et que la « force soit avec vous » cher Père Noël avec vos lutins élus pour nous surprendre encore en décembre 2018...



Bouilles et Gribouilles



*L'association Bouilles & Gribouilles
vous souhaite une bonne et heureuse année 2018.*

Nous continuons à nous retrouver tous les lundis et jeudis de 9h30 à 11h30 afin de partager un moment entre parents, assistantes maternelles accompagnés d'enfants de 0 à 3 ans. De familiariser les enfants à la collectivité, d'échanger, de partager ses expériences et ses découvertes sur la petite enfance afin d'améliorer leur apprentissage.

Venez passer un moment avec nous accompagné de votre enfant et venez rencontrer des assistantes maternelles expérimentées qui vous accueilleront chaleureusement.

Cette année nous organisons une soirée à la salle des fêtes le 31 mars 2018 dont le thème vous sera annoncé prochainement.

N'hésitez pas à nous rendre une petite visite au foyer Anne-marie REDON!

Cathy MOAL

06 30 08 28 61

Ingrid PASDERMADJIAN

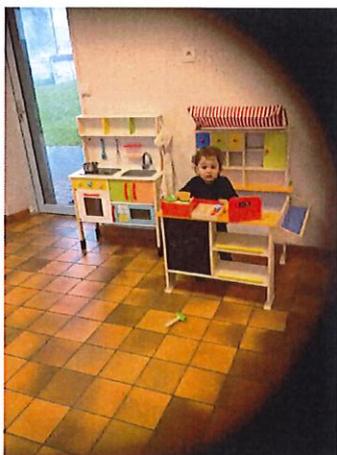
06 50 43 27 50

Katia VANDERPOORTE

06 79 70 27 25

Caroline DESCAMPS MOURON

06 64 75 95 12



Le Bureau



L'année passée, Little Evan a eu beaucoup d'aide d'associations et d'anonymes. Les manifestations organisées ont été les suivantes : Une Master ZUMBA par Mélody, ses ami(e)s profs et le VAAV ; une compétition de Golf par Julien et le Stade Français ; une course de caisses à savon avec la Table Ronde de Fontainebleau et la Mairie d'Avon ; un Loto par Lola, Mathilde, Océane et Cyril, des étudiants de l'IUT de Fontainebleau et animé par le « désormais très célèbre » François Valancony. Un grand MERCI à toutes et à tous, les fonds récoltés ont servis à acheter du matériel et à financer de la rééducation, notamment des séances de kinésithérapie intensive avec une thérapeute spécialisée dans une méthode bien précise dont les séances ne sont pas intégralement prises en charge !



2018 nous réserve encore beaucoup d'élans de générosités ; sport, golf, secourisme... Si vous avez des idées, n'hésitez pas !!!

Nous mettons beaucoup d'espoir concernant une prochaine intervention chirurgicale en Espagne, à la suite de laquelle un séjour de rééducation est programmé dans un centre de soins réputé des familles concernées, situé en Pologne ! La liste n'est pas exhaustive !

Toutes ces actions ont un coût qui n'est pas remboursé par notre système de santé et pourtant au combien utiles, voir indispensables pour nos enfants «différents». Little Evan a pour but de soutenir bien évidemment Evan, mais aussi d'autres enfants touchés par cette fatalité ! En effet, rappelons-le : l'IMC (Infirmité Motrice Cérébrale) est la première cause de handicap puisqu'elle touche 2 enfants pour 1000 naissances. Cette pathologie est pourtant encore peu connue.

Egalement, gros travail avec la mairie de Valence en Brie sur l'étude d'un projet de local dédié au handicap, basé sur différentes méthodes de rééducations, kiné... Nous espérons que cette proposition pourra voir le jour!

Cumulant soins pour Evan, emplois, association... le temps nous manque un peu. Pour cette raison, nous sommes ouverts à tous bénévoles souhaitant nous rejoindre afin d'organiser des actions permettant de nous développer !

N'hésitez également pas à nous suivre sur notre page FaceBook.



Sacré Charlemagne

Notre marché de Noël des écoles du 17/12/2017 a été une belle réussite. Parents et enfants étaient présents et ont passé un moment convivial. Cette année, différents petits artisans sont venus exposés leurs créations.

Nous proposons également des ateliers maquillages et loisirs créatifs pour les enfants. Des tours de poneys étaient proposés également.

Cela nous a permis de récolter pour les écoles 450 €. Avec cet argent, les écoles vont financer des projets.



Merci aux parents et enseignants de s'être mobilisés autour de nous.

Nous remercions aussi tout particulièrement « La Compagnie du Javot » d'avoir animé cette fête.

A vos agendas:

Nous vous rappelons que notre 4^{ÈME} BOURSE AUX VÊTEMENTS, JOUETS ET PUÉRICULTURE



au profit des écoles aura lieu le samedi 17 mars 2018 à la salle Marius Albert à Valence en Brie
Le principe est simple : Vous nous déposer vos vêtements le vendredi 16 Mars et nous les vendons pour vous le samedi 17 Mars. C'est vous qui décidez des prix de vos articles. Vous pouvez constituer plusieurs listes.

Le Dépôt aura lieu le vendredi 16 Mars de 14h à 19h à la salle des fêtes Marius Albert. Une contribution de 3€ sera demandée pour une liste de 25 articles.

La vente aura lieu le samedi 17 mars de 9h à 16h30 à la salle des fêtes de Valence en Brie. 20 % des ventes seront retenus au profit des écoles.

La reprise des invendus se fera le samedi 17 mars de 18h à 19h30.

Pour contacter l'équipe et vous inscrire :

Tel: Mme Bouache 06 29 98 04 29, Mme Claude 06 87 01 63 49

Adresse mail : sacrecharlemagne77@gmail.com

Nous vous attendons nombreux !



Le dimanche 10 septembre 2017, dans le cadre des Journées du Patrimoine de Valence, a eu lieu une sortie commentée au monument du résistant valençois André Taboulet, au Bois des Quatre-Vingts et près du monument élevé à sa mémoire. Avec le soleil, et en dépit d'un sol détrempé par les pluies des jours précédents, nombre de Valençois nous ont accompagné sur les traces d'un passé douloureux tant pour notre pays que pour notre village, mais si proche encore. Des adolescents s'étaient joints à notre groupe ce qui est important quant au devoir de mémoire.



Groupe d'amateurs de l'histoire de Valence lors des Journées du Patrimoine Valençois de septembre 2017. (Photos Daniel Bullot)

Les samedi 24 et dimanche 25 mars 2018, notre Association présentera un deuxième ouvrage sur Valence. Il est consécutif à l'exposition « Artisans et commerçants du Valence d'autrefois » qui s'est déroulée au Foyer Anne-Marie-Redon lors des Journées du Patrimoine de septembre 2013. Il est abondamment illustré avec leurs papiers à en-tête, des cartes postales de leurs lieux d'exercice et toute l'iconographie retrouvée, notamment des portraits. Vous y verrez un Valence inconnu d'un temps où notre village possédait un artisanat important et actif et la présence de nombreux commerces lui donnant une animation étonnante. Des affiches et des flyers vont être distribués en mars avec lieu et horaires.



Comme vous le savez certainement, notre Association est sensible aussi à l'environnement et celui-ci est trop souvent mis à mal, souvent au détriment des finances publiques. Elle l'est aussi par l'inconscience d'adultes oublieux de leur devoir de modèle qu'ils doivent aux jeunes générations. Vous constaterez avec les photos jointes que certains prennent les chemins ou les rues

du village pour un dépôt de déchets en tous genres. Là, il s'agit cette fois de déchets verts, il est bon de rappeler que notre municipalité met à la disposition de tous, une benne dédiée. Si le personnel de la commune est chargé du nettoyage des rues, il n'est pas à la disposition de chaque particulier. Un peu de civisme serait une bonne chose pour le vivre ensemble.

Nous saluons l'initiative de notre municipalité d'avoir fait installer un trottoir autour du puits des Bordes, nouvellement restauré, afin de le protéger des véhicules trop envahissants.

À l'approche de la fête de Noël et de la nouvelle année, nous vous présentons tous nos vœux et souhaitons vous retrouver nombreux à notre prochaine manifestation culturelle.

Si vous souhaitez nous rejoindre :
siège de l'Association, 20, rue Max Lafon, Valence-en-Brie,
01.64.31.89.17

Le Conseil d'Administration d'HEPV
hpev77@gmail.com
20, rue Max-Lafon
77830 Valence-en-Brie



Le bureau de V.A.A.V vous souhaite une bonne et heureuse année 2018 pleine de santé, joie, bonheur et tout ce que vous souhaitez. Cette année encore l'association va tout faire pour essayer de vous divertir. Nous comptons sur votre présence aux différentes activités mises en place cette année. D'autres activités sont à l'étude et nous vous tiendrons au courant de leur avancement.



Sous la direction de Ingrid PASDERMADJIAN et Charlene BANNHOLTZER « Profs » de danse les jeunes enfants et ados ont, dans une ambiance joyeuse et sérieuse, repris le chemin de la salle. Dans le but de préparer leur traditionnel spectacle de fin d'année, ils mettent toute leur énergie à suivre les consignes de leurs professeures. .



Cette année, l'activité ZUMBA, qui fut un gigantesque succès avec pas moins de 120 inscriptions à son apogée, repart avec Mélody à sa tête. En groupe restreint à 10 éléments chaque jeudi soir, les adhérentes préparent la masterclass du 28 Avril 2018. Nous espérons vous y accueillir en nombre.



Une nouvelle fois la direction de Bénédicte Schram, Vous êtes une trentaine à transpirer pour effectuer les exercices de gymnastique douce et de renforcement musculaire qu'elle vous enseigne. Cette activité très importante pour votre santé sera maintenue tant que vous y participerez avec assiduité.



L'association VAAV, dans le cadre de son action qui vise à renforcer des liens entre les habitants du village, continue les activités d'aide aux devoirs, après-midis de jeux de société. L'aide aux devoirs concerne les enfants scolarisés du CP à la troisième le samedi matin de 10h00 à 11h30.



Les après-midis jeux de société sont destinés gratuitement aux amoureux de jeux de société qui souhaitent se retrouver au foyer polyvalent pour partager quelques moments agréables une fois par mois le dimanche après midi de 15h00 à 17h30 . Les dates pour 2018 sont : 21/01, 11/02, 18/03, 08/04, 20/05, et 17/06/18.

Depuis maintenant trois ans la chorale Javot'Cal a intégré l'association. Ses membres trop peu nombreux seraient ravis de vous accueillir pour un essai et éventuellement une inscription.



Le bureau du VAAV.



L'équipe du LIV



- Salut Armelle, qu'est ce que tu deviens ?
- Salut Lucie ! Je suis en forme et ravie : ce soir je vais au théâtre d'impro !
- Ah oui du théâtre super ! mais l'impro en quoi ça consiste ?
- Nous sommes une troupe de comédiens amateurs, nous nous retrouvons les lundis soirs pour nous entrainer et nous préparer aux matchs d'impro !
- Au match ? mais quel est le lien avec le théâtre ?
- Deux équipes se rencontrent, un arbitre nous donne des thèmes et nous improvisons dessus.
- Je suis sûre que ça intéresserait mon fils ?

C'est possible pour les plus jeunes ?

- Oui bien sûr, il y a deux équipes le mini LIV pour les 8-11 ans avec 11 jeunes comédiens, le p'tit LIV pour les 11-17 ans avec 13 apprentis comédiens !
- Ça a l'air super amusant ! et toi tu as déjà fait des matchs ?
- Ouiiii ! Le LIV, mon équipe, a reçu et rencontré la Licopame de Valenciennes le 4 novembre dernier
- Et y a-t-il d'autres matchs dans l'année ?
- Justement comme tu en parles le prochain match est le 20 janvier et dans l'après-midi, le p'tit LIV fait un match également ! En fin d'année, il y a des matchs le 19 mai pour le p'tit LIV et le LIV, puis le 20 mai nous organisons un match intergénérationnel avec toutes les équipes du LIV !
- C'est vraiment sympa ça permet de faire des rencontres !
- Exactement ! d'ailleurs l'année dernière les équipes du LIV et du p'tit LIV sont allées rencontrer celle de Pont de Vaux chez eux
- Est ce qu'il y a d'autres manifestations dans l'année ?
- Oui ! Nous faisons aussi des cabarets et des festivals !
- Cabaret ! alors explique moi ce que c'est ?
- Là c'est le public qui invente des titres de films qu'il aimerait voir et nous improvisons ensuite dessus. Ces films ne seront plus jamais tournés. Cette année, nous en avons déjà fait 3, le 1er le 25 novembre au D'ly's café de Valence en Brie et ensuite nous avons participé au téléthon à la salle des fêtes du Chatelet en Brie le 8 décembre. Nous étions aussi présents à la journée de la paix au CADA de Valence en Brie le 21 septembre.
- Et le festival c'est quoi alors ?
- Il s'agit du festival « brin d'impro », organisé par les enseignants des écoles primaires de Montereau, auquel nous participons et surtout le p'tit LIV depuis 2 ans et nous comptons bien y participer encore cette année au mois de mai ! Nous serons aussi présents le 26 janvier au festival de Combs la Ville.
- Et pour découvrir le théâtre d'impro, peut-on faire des stages ?
- Tout à fait, il y en a un de prévu le 17 mars !
- Super merci Armelle pour toutes ces informations ! Bon entrainement ce soir et à très vite car je pense que je vais venir essayer !

Les dates à retenir !

- match du LIV à la salle des fêtes de Valence en Brie le 20 janvier à 20h contre 2 équipes de Pont de Vaux dans l'Ain (une junior et une adulte)
- festival humoristique de Combs la Ville organisé par la MJC le 26 janvier
- stage de découverte du théâtre d'improvisation le 17 mars, ouvert à tous, enfants et adultes.
Contact : Lucie Glinel au 06.74.20.06.73
- 19 mai : matchs du mini LIV, du p'tit LIV et du LIV à la salle des fêtes de Valence en Brie
- 20 mai : match intergénérationnel du LIV à la salle des fêtes de Valence en Brie



ACTIVITÉS COMMERCIALES, ARTISANALES ET LIBÉRALES DE VALENCE EN BRIE

SUPERETTE DE L'ÉGLISE
Epicerie Dépôt de pain
2 place de l'église
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.83.62

Jean Louis DOCEUX
Architecte DPLG
3 rue Guy Charles CROS
77830 VALENCE EN BRIE
01.43.46.82.30 / 06.63.57.94.82

Pascal FRENCHÉ
Spécialiste du parquet
6 rue Jean HADERER
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.88.13

Cyril GAFFIERO
Atelier de Lutherie
15 rue Emile PARQUET
77830 VALENCE EN BRIE
06.21.38.00.30

Gérard CHANCÉ
Sculpteur
14 rue Octave ROUSSEAU
77830 VALENCE EN BRIE
01.60.70.65.49

J.P. RAYNAL CREATIONS
Concept. réalisation maquettes Pro
5 rue Jean HADERER
77830 VALENCE EN BRIE
06.75.24.44.22

Franck FOURNIER
Entreprise de Peinture
1 rue Henri GELIN
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.84.74

Jean Louis GODARD
Assistance Haute Pression
19 rue Emile PARQUET
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.89.22

MANOIR ST HUBERT
Chambres d'hôtes
77830 VALENCE EN BRIE
06.14.41.64.28

FRESSE PEINTURE
Artisan Peintre
4 rue d'Echouboulains
77830 VALENCE EN BRIE
06.74.17.22.57

JTC 77
Plomberie Chauffage
13 rue Octave Rousseau
77830 VALENCE EN BRIE
06.83.90.01.18

Couscous Tajines Gâteaux marocains
Sadia EL MAOUDJOURI
3 rue des flamboyants
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.88.81

Christophe-François PERREAU
Sculpteur sur bois
8 rue d'Echouboulains
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.81.37

TISSIER Père et fils
Maçonnerie générale
17 rue Henri PELLE
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.81.21

GARAGE MEMBRIVES
Réparation Automobile
Chemin de Beaugard
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.22.35.27

O'LAQUAGE
Traitement des métaux
13 Rue Octave ROUSSEAU
77830 VALENCE EN BRIE
09.67.10.30.20

Elodie GARCIA
Educatrice Spécialisée Libérale
07 85 94 28 24
conseil.educ77@gmail.com

Marion Eschbach-Cléris
Cabinet d'orthophonie
2, rue Max Lafon
77830 Valence-en-Brie
06 88 48 42 82
marion.eschbach@gmail.com

AU BON BILLOT
Boucherie Ambulante 06.20.85.83.61
aubonbillot@free.fr

D LYS Café
Restaurant
32,rue André Taboulet
77830 Valence-En-Brie
Tél : 09 84 39 77 74

Chantal JACQUES
Prestataire Comptable Notaires
24 rue Henri Pelle
77830 VALENCE EN BRIE
06.71.30.34.73

Sas FIPRONETT MULTISERVICES
Mme Teixeira
Nettoyage industriel
fipronett@gmail.com

Sas MS2P
M. Teixeira
Automatisme portails-portes garage
professionnels/particuliers
sasms2p@gmail.com

Sasu PRESTAD77
Mme Teixeira
Conseil & gestion des entreprises
prestad77@gmail.com

Mélody CHEDRI
Conseillère en Immobilier
06.67.77.07.79

Amandine FAY
Assistante Administrative
aux Entreprises et aux Particuliers
06.87.13.54.24

NM PLOMBERIE
Mickaël NAUDIN
1 rue André TABOULET
77830 VALENCE EN BRIE
06.83.38.96.20